Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 076-247600588-20250415-20250415_7-DE

villes soeurs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séance du
15 avril 2025
Date de la convocation :
1er avril 2025
Date d'affichage :
1er avril 2025

Nombre de membres :
En exercice : 50
Présents : 36
Votants : 45

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20250415-7

Objet : Approbation du Budget annexe « Tourisme » 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs, salle du 1er étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :
Madame Nicole Taris, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin ; Monsieur Laurent Llopez, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Madame Thérèse Deneufgermain, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Sébastien Godeman ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Anne Dujeancourt ; Madame Catherine Doudet, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard ; Madame Frédérique Chérubin-Quennesson, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques ; Madame Régine Douillet, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine ; Monsieur Jean-Paul Mongne, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Eddie Facque ; Monsieur Raynald Boulenger, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Jérémy Moreau.
Madame Marylise Bovin, Monsieur Daniel Roche, Monsieur Cédric Mompach, Madame Monique Evrard, Madame Catherine Bonay, absents excusés.

Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-36, L. 2121-31, L.2311-1 ;

Vu le débat d'orientation budgétaires qui a eu lieu en séance du Conseil communautaire en date du 18 mars 2025

Vu l'avis de la Commission des finances du 27 mars 2025

Considérant que le budget annexe « Tourisme » 2025 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 888 886.98	1 888 886.98
Section d'investissement	368 868.82	368 868.82

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 076-247600588-20250415-20250415_7-DE

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanim[illegible] approuve le budget annexe « Tourisme » 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 888 886.98	1 888 886.98
Section d'investissement	368 868.82	368 868.82
Total Budget Tourisme	2 257 755.80	2 257 755.80

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie FACQUE

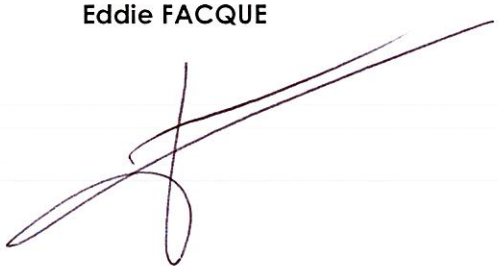

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*